



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès des cinémas indépendants aux films en sortie nationale

Question orale n° 734

Texte de la question

Mme Sandrine Lalanne appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'urgence de la situation actuelle du secteur cinématographique, notamment en ce qui concerne l'accès des cinémas indépendants aux films en sortie nationale. Depuis plusieurs mois, de nombreux cinémas indépendants sur l'ensemble du territoire français, souvent engagés dans des missions de service public culturel, subissent un durcissement significatif des conditions d'accès aux sorties nationales, *blockbusters*, dès leur sortie. Ces évolutions se traduisent par des pratiques de distribution fortement restrictives privilégiant les multiplexes au détriment des salles de proximité. Dans les faits, ces dernières se voient soit privées d'accès aux films porteurs lors de leur sortie nationale, soit contraintes de les programmer avec un décalage de plusieurs semaines et selon des conditions incompatibles avec leur modèle économique. Cette situation commence déjà à dégrader fortement leur équilibre financier, alors même que les recettes liées aux sorties nationales représentent une part de leur activité permettant d'assurer la diffusion de films classés « art et essai ». Au-delà de l'enjeu économique, c'est également la diversité de l'offre culturelle et l'égalité d'accès des publics qui sont en cause. Les cinémas de proximité jouent un rôle déterminant dans l'animation des territoires, en particulier pour des publics qui ne se déplacent pas vers les grandes zones commerciales où se situent généralement les multiplexes. Restreindre leur capacité de programmation revient à appauvrir l'offre culturelle locale et à accentuer les inégalités territoriales. Par ailleurs, il convient de souligner que la plupart des productions nationales sont financées, au moins en partie, par des subventions publiques ; à ce titre, elles doivent être accessibles au plus grand nombre. Cette problématique, aujourd'hui largement partagée sur l'ensemble du territoire, a d'ores et déjà suscité des alertes de la part de plusieurs élus et professionnels du secteur. Si la mise en place d'un comité de concertation par le CNC constitue une première réponse, ses effets restent à ce stade limités face au contexte alarmant et au caractère pressant des circonstances. Dans ce contexte, elle lui demande si des mesures pour renforcer les mécanismes de régulation des pratiques de distribution, pour assurer un accès équitable aux sorties nationales à l'ensemble des exploitants et pour soutenir durablement les cinémas de proximité dans leurs missions culturelles et territoriales sont envisagées.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Lalanne](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 734

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [5 mai 2026](#)